



# Assemblée générale

Distr. générale  
3 novembre 2022  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil des droits de l'homme**  
**Groupe de travail sur l'Examen périodique universel**  
**Quarante-deuxième session**  
23 janvier-3 février 2023

## **Rapport national soumis conformément aux résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme\***

### **Tchéquie**

---

\* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



## **I. Processus d'élaboration du rapport au niveau national**

1. La Tchéquie considère l'Examen périodique universel (EPU) comme un élément essentiel de sa stratégie de protection des droits de l'homme. Les organes consultatifs gouvernementaux décrits ci-dessous ainsi que la Commissaire aux droits de l'homme et son équipe d'experts au sein du Bureau du Gouvernement, qui ont également participé à l'élaboration du présent rapport national, ont examiné et suivi la mise en application des recommandations issues du troisième cycle de l'EPU. Le rapport est fondé sur des données communiquées par les organes du Gouvernement et par les ONG. Il a été examiné et commenté par ces organes puis approuvé par le Gouvernement.

## **II. Suite donnée aux recommandations formulées à l'issue du précédent cycle de l'EPU**

2. Au cours du troisième cycle de l'EPU, la Tchéquie a reçu 201 recommandations ; elle en a accepté 177 et a pris note des 24 recommandations restantes. La plupart des recommandations acceptées et certaines des recommandations dont il a été pris note ont été appliquées ou sont en train d'être mises en application. Les renseignements concernant l'application des recommandations sont regroupés par thème dans différentes sections. Des renseignements plus détaillés sur la mise en application de chaque recommandation sont donnés dans le tableau joint. Le rapport est également fondé sur le rapport à mi-parcours établi en 2020.

### **A. Obligations internationales (recommandations formulées aux paragraphes 115.1 à 22, 36 et 37)**

3. La Tchéquie a ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants dès 2013. Elle a également ratifié le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2021. La Tchéquie a analysé la mise en application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et l'incidence de la ratification du Protocole facultatif se rapportant à ce Pacte et a ensuite reporté la décision concernant la ratification à 2025, après avoir évalué une nouvelle fois le respect de ses obligations. Les modifications législatives nécessaires à la ratification de la Convention d'Istanbul ont été adoptées en 2019 mais il n'existe pas encore de consensus politique au sujet de cette ratification. Il n'est pas prévu de ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, tout comme les Conventions n<sup>os</sup> 169 et 189 de l'OIT relatives aux peuples indigènes et tribaux et aux travailleuses et travailleurs domestiques respectivement, ou encore le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, car ces sujets sont couverts par d'autres obligations internationales.

4. Dès 1998, la Tchéquie a créé la fonction de commissaire aux droits de l'homme et établi le Conseil gouvernemental pour les droits de l'homme en tant qu'organe consultatif permanent pour les questions y relatives. Il existe d'autres organes consultatifs qui s'occupent des questions relatives à la minorité rom, à l'égalité femmes-hommes et aux droits des personnes handicapées. Dans chacun de ces organes, les représentants de l'administration publique, les experts de la société civile et les groupes cibles coopèrent afin de protéger les droits de l'homme. Le Commissaire aux droits de l'homme fait office de Vice-Président ; il coordonne les travaux de ces organes et communique les résultats au Gouvernement. L'une des tâches du Commissaire est de faire rapport aux organes conventionnels de l'ONU et de suivre et coordonner la mise en application de leurs recommandations. La Tchéquie continuera de renforcer ces dispositifs. Elle sélectionne avec soin les candidats aux élections des organes conventionnels et des autres organes de l'ONU en fonction de leurs compétences professionnelles, de leur réputation et de leur intégrité. Les candidats sont évalués par les autorités de l'État et le Ministre des affaires étrangères décide de leur nomination.

5. La part de l'aide publique au développement (APD) dans le revenu national brut (RNB) était de 0,13 % en 2020, malgré une augmentation des ressources réelles. La Tchéquie s'efforce d'augmenter l'APD dans une perspective à long terme mais, compte tenu de la croissance du RNB, elle ne sera pas en mesure de l'augmenter suffisamment pour que celle-ci représente 0,33 % du RNB d'ici à 2030. L'augmentation de l'APD va dépendre de la volonté politique et de l'évolution de l'économie tchèque.

## **B. Cadre institutionnel de la protection des droits de l'homme (recommandations formulées aux paragraphes 115.23 à 32 et 34)**

6. En Tchéquie, le défenseur du peuple joue largement le rôle d'une institution nationale pour la promotion et la protection des droits de l'homme. Une loi spéciale sur le défenseur des droits régit ses compétences et ses pouvoirs. Le défenseur du peuple est élu pour six ans par la Chambre des députés, à laquelle il rend compte de l'exercice indépendant et impartial de sa fonction. Il dispose d'un budget particulier et de son propre bureau pour accomplir ses fonctions. Le Bureau du Défenseur du peuple compte 154 employés dont 105 experts et, en 2022, le budget qui lui est alloué s'élève à plus de 158 millions de couronnes tchèques.

7. Le défenseur du peuple agit de son propre chef ou lorsqu'une plainte est déposée. Il peut pénétrer dans les bureaux des autorités, mener des enquêtes, demander des documents et poser des questions. Il peut demander de réparer des erreurs ou une faute. S'il y a un défaut de coopération, le défenseur peut en informer l'autorité supérieure, le Gouvernement ou la population. Il peut également recommander l'adoption, la révision ou l'abrogation de lois, ou la modification de politiques gouvernementales ou de procédures administratives. Le défenseur du peuple mène des recherches, organise des conférences et des événements de sensibilisation et publie des avis et des manuels. Il informe la Chambre des députés de son travail et publie en ligne toutes les informations relatives à ses activités.

8. Avec ces compétences, le défenseur du peuple satisfait déjà à la plupart des Principes de Paris. Ses pouvoirs de base, qui sont axés sur la bonne gouvernance dans l'administration publique, sont complétés par des compétences en matière de protection contre les mauvais traitements et la discrimination et de surveillance des droits des citoyens de l'UE et de la mise en application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Tout cela permet au défenseur de traiter de nombreuses questions relatives aux droits de l'homme. Le défenseur du peuple coopère avec le Gouvernement et le Parlement et leur présente des recommandations sur la protection des droits de l'homme. Il commente également en termes de droits de l'homme les propositions de réglementations et de politiques publiques. Il collabore avec des experts et des représentants de la société civile. Compte tenu de cette expérience, le Gouvernement prévoit de modifier le mandat du défenseur du peuple dans un avenir proche afin de permettre son accréditation officielle en tant qu'institution nationale des droits de l'homme, notamment en intégrant un représentant pour les droits de l'enfant.

## **C. Lutte contre la discrimination (recommandations formulées aux paragraphes 115.33, 35, 45, 46, 47 et 49)**

9. La loi antidiscrimination prévoit l'égalité de traitement et la protection contre la discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique, le genre, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap, la religion, la foi ou la vision du monde. Le champ d'application des motifs de discrimination est pleinement conforme à la législation de l'Union européenne et il n'est pas prévu de l'étendre. Outre la loi antidiscrimination, d'autres lois nationales régissant des domaines particuliers (par exemple, le droit du travail) interdisent la discrimination pour d'autres motifs, conformément aux obligations internationales de la Tchéquie. La Charte des droits et libertés fondamentaux, partie intégrante de la Constitution tchèque, interdit toute discrimination en ce qui concerne l'exercice des droits et libertés fondamentaux, qui est fondée sur l'un des motifs énumérés dans la liste internationale commune figurant dans le tableau joint.

10. La loi prévoit plusieurs possibilités pour protéger les victimes de discrimination. Les victimes peuvent solliciter une décision judiciaire ordonnant l'arrêt de la discrimination, l'élimination de ses conséquences et l'attribution de réparations raisonnables, y compris une indemnisation financière pour préjudice non pécuniaire. Les frais de justice ont été réduits à 1 000 couronnes tchèques en 2017 afin de favoriser l'accès aux tribunaux en cas de discrimination. Depuis 2018, le dispositif d'aide judiciaire gratuite permet aux plaignants qui ont des revenus modestes de demander à bénéficier de conseils ou des services d'un avocat. Les frais correspondant à la demande d'aide sont de 100 CZK, mais il existe une possibilité d'exemption. Une aide judiciaire est fournie dans le cadre des procédures administratives et judiciaires et des procédures devant la Cour constitutionnelle. Les victimes de discrimination peuvent également solliciter les organismes de contrôle pour que ceux-ci étudient le dossier et imposent des amendes au besoin. Les contrôles concernant l'égalité de traitement et la non-discrimination font partie des programmes de travail annuels de ces organismes.

11. Le Bureau du Défenseur du peuple, en tant qu'organisme national de lutte contre les discriminations, fournit une assistance méthodologique aux victimes de discrimination, mène des recherches et publie des rapports et des recommandations au sujet de la discrimination. Il analyse les cas de discrimination, aide les victimes à défendre leurs droits et publie des informations et des instructions pour la défense ainsi que des recommandations et des avis sur son site Web. Il organise également des formations pour les membres de l'administration publique, collabore avec les avocats pour assurer l'aide judiciaire aux victimes de discrimination, consulte les fournisseurs de biens et de services et diffuse des informations sur les droits et les devoirs de tous les acteurs. Par exemple, le défenseur du peuple participe à la formation des juges à l'École de la magistrature, qui organise, à l'intention des professionnels de la justice, ses propres cours de lutte contre la discrimination ou collabore avec des partenaires internationaux.

#### **D. Développement durable (recommandation formulée au paragraphe 115.38)**

12. En 2017, le Gouvernement a adopté le **Cadre stratégique République tchèque 2030**. Ce Cadre s'appuie sur les Objectifs de développement durable et contribue à leur réalisation en **définissant les priorités du pays en matière de développement durable à long terme**, pour la prochaine décennie, en vue d'améliorer la qualité de vie de la population tchèque. Il a pu être établi grâce à une large participation de la société et de tous les groupes concernés. En 2018, un plan de mise en œuvre a été adopté avec des mesures spécifiques et des indicateurs de suivi en vue d'atteindre tous les objectifs. En 2022, le Gouvernement a adopté le deuxième plan de mise en œuvre, qui s'étend jusqu'en 2025 et traite des domaines omis par les autres stratégies gouvernementales.

13. L'un des principes de base du développement durable est de favoriser le respect et l'exercice des droits de l'homme. Dans le Cadre stratégique, les objectifs sont axés sur l'égalité femmes-hommes, l'accès à un travail décent, l'éducation inclusive, la lutte contre la discrimination et l'exclusion sociale, et la participation du public, y compris les ONG, à l'élaboration des politiques publiques.

#### **E. Entreprises et droits de l'homme (recommandation 115.39)**

14. En 2017, la Tchéquie a adopté son premier plan d'action national pour les entreprises et les droits de l'homme, qui définit des missions pour les organismes publics et des recommandations pour les entreprises sur la manière de prévenir les violations des droits de l'homme et de remédier à leurs conséquences. Les recommandations à l'intention des entreprises sont notamment les suivantes : s'engager à éviter les violations des droits de l'homme, créer des mécanismes de vérification internes, prévenir les risques que présentent leurs activités sur le plan des droits de l'homme et mettre en place des procédures pour faire face aux incidences négatives effectives et y remédier. Dans le cadre de leurs activités, les entreprises doivent faire preuve de transparence et coopérer avec les partenaires sociaux et la société civile. La nouvelle réglementation de l'UE en matière de durabilité intègre le respect des droits de l'homme par les entreprises en imposant aux grandes entreprises l'obligation de

cerner les risques de violation des droits de l'homme dans le cadre de leurs propres activités, des filiales ou des chaînes de valeur associées et d'y répondre.

15. Le plan d'action traite également des responsabilités des entreprises quant à leur comportement sur le territoire national et à l'étranger. La responsabilité des entreprises est régie par le Code pénal, la loi sur la responsabilité pénale des personnes morales et la loi sur les délits. Le champ d'application territorial du droit pénal tchèque couvre également les infractions commises par des entités tchèques à l'étranger et les infractions commises par toute personne à l'étranger qui pourraient profiter à une personne morale tchèque. En Tchéquie, des poursuites peuvent être engagées pour des délits commis en dehors du territoire national et constitutifs de violation d'obligations légales à l'étranger, y compris l'obligation de respecter les droits de l'homme. Les instruments de droit pénal sont jugés suffisants.

## **F. Intégration des Roms (recommandations formulées aux paragraphes 115.40, 42, 46, 56, 60, 81, 98 à 100 et 166 à 179)**

16. En 2021, le Gouvernement a adopté une nouvelle stratégie en faveur de l'égalité, de l'inclusion et de la participation des Roms pour la période 2021-2030. Cette stratégie vise à inverser la tendance négative en ce qui concerne la situation des Roms en Tchéquie, principalement dans les domaines de l'éducation, du logement, de l'emploi et de la santé. Elle vise aussi à éliminer les disparités existantes entre de larges pans de la population rom et la population majoritaire, à protéger efficacement les Roms de la discrimination et de l'antitsiganisme, et à encourager leur émancipation ainsi que le développement de leur culture et de leur langue. La stratégie est financée grâce au budget de l'État, aux budgets régionaux et municipaux et à des fonds de l'UE.

17. L'Agence pour l'inclusion sociale, qui relevait du Bureau du Gouvernement jusqu'en 2019 et qui, depuis 2020, relève du Ministère du développement régional, poursuit son travail en vue de renforcer l'inclusion locale. Elle a pour mission d'apporter un soutien spécialisé aux municipalités, notamment en matière de logement, d'emploi, d'endettement, de services sociaux, d'aide aux familles, de santé, de sécurité, de travail communautaire et de participation. La coopération avec l'Agence peut aider les municipalités à obtenir un soutien financier des fonds européens en faveur de l'inclusion sociale. L'Agence suit également attentivement l'évolution de l'exclusion sociale et recommande au Gouvernement l'adoption de mesures législatives et politiques adaptées en conséquence. Le Ministère du travail et des affaires sociales se concentre lui aussi sur l'inclusion sociale. Dans le cadre de la stratégie en faveur des Roms, l'objectif est de réduire le nombre de localités socialement exclues de 20 % d'ici à 2030.

18. La stratégie promeut l'emploi et l'entrepreneuriat chez les Roms. Les outils actuels de politique générale en faveur de l'emploi doivent être modernisés pour mieux correspondre aux besoins de la population rom, en particulier des femmes et des jeunes. Une attention particulière sera prêté aux personnes qui risquent de perdre leur emploi et aux personnes défavorisées en raison de leur faible niveau d'éducation, ainsi qu'aux femmes qui ont des enfants. Les nouveaux outils prendront la forme, entre autres, de marchés publics socialement responsables et de mesures d'appui à l'entrepreneuriat social. À ce jour, divers projets ont permis d'apporter un soutien à presque 22 000 personnes, dont plus de 14 500 jeunes de moins de 30 ans.

19. La stratégie vise à renforcer l'accès des Roms au logement classique. L'un des principaux outils sera la loi sur l'aide au logement pour les groupes aux revenus modestes et les groupes faisant l'objet de discrimination, dont les Roms, qui sera soumise au Gouvernement en 2023 avec une entrée en vigueur prévue en 2025. Le document d'orientation national 2021+ sur le logement est axé sur l'accessibilité du logement ; il établit un cadre juridique assorti d'un financement suffisant et prévoit une augmentation de l'offre et de la qualité des logements locatifs. L'aide sera dirigée vers les points de contact pour le logement, les agences immobilières sociales, les coopératives de logements sociaux ou les fonds de garantie municipaux qui soutiennent le paiement des loyers ainsi que les mesures améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments dans les localités socialement exclues. Idéalement, tout projet de développement devrait inclure une part de logements sociaux de

manière à prévenir la ségrégation en matière de logement. Le Ministère du développement régional met en place des programmes d'investissement pour la construction et la rénovation de logements qui obéissent à des règles d'attribution transparentes et non discriminatoires. Les logements sociaux et l'aide au maintien des logements sont également soutenus par des fonds européens. Le Ministère du travail et des affaires sociales a mis en œuvre un projet sur le logement social en coopération avec 16 municipalités et 12 ONG. À la fin de l'année 2020, 2 633 personnes avaient été logées dans 705 appartements. L'Agence pour l'inclusion sociale coopère avec plusieurs municipalités pour les aider à développer leurs systèmes de logement en faveur des ménages vulnérables. Des outils sont mis en place pour améliorer l'accès des Roms à l'aide au logement et prévenir leur retour dans des logements insalubres, dont la proportion devrait tomber en dessous des 10 %. Cependant, toutes les activités dépendent de la mesure dans laquelle les municipalités sont disposées à remédier aux problèmes de logement sur leur territoire et à loger les ménages vulnérables dans des logements ordinaires.

20. L'un des objectifs de la stratégie en faveur des Roms est de réduire les inégalités en matière de santé en défendant l'égalité d'accès aux services de santé et en favorisant l'accessibilité de ces services au niveau local. Cela passe notamment par le fait de sensibiliser à l'importance des soins de santé pour prévenir la détérioration de la santé. Depuis 2018, l'Institut national de santé publique met en œuvre un projet de soutien à la santé des personnes exposées à la pauvreté et à l'exclusion sociale, dans le cadre duquel des centres régionaux de soutien à la santé ont été créés. Les coordonnateurs de ces centres organisent régulièrement des réunions avec les coordonnateurs régionaux pour les questions relatives aux Roms, les directeurs des instituts régionaux de santé publique, des représentants de médecins, de départements sanitaires et sociaux régionaux et municipaux, d'ONG et d'autres acteurs. Chaque centre abrite des médiateurs de soutien à la santé. En 2020, on en dénombrait plus de 50 et la plupart était rom. Outre les capitales régionales, les médiateurs travaillent dans quelque 82 municipalités comprenant des localités socialement exclues. En plus des activités de soutien sanitaire de groupe, les médiateurs offrent une assistance et des conseils personnalisés sur diverses questions de santé. Les professionnels de la santé seront formés à la prestation de soins de santé qui tient compte des spécificités culturelles et sociales.

21. En matière d'éducation, l'objectif de la stratégie est d'éliminer la discrimination et la ségrégation que subissent les Roms dans l'enseignement en fournissant des conseils méthodologiques aux écoles et aux municipalités, qui financent les établissements et définissent les circonscriptions scolaires. En coopération avec le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports et l'Agence pour l'inclusion sociale, les écoles bénéficieront d'outils pour prévenir la discrimination ou y remédier sur-le-champ lorsqu'elle se présente. L'ensemble du système sera contrôlé par l'Inspection nationale des écoles. Le Ministère collectera également régulièrement des données et analysera l'éducation des Roms sur le terrain, en respectant les principes modernes de protection des données et en se concentrant sur les écoles et les classes dans lesquelles les élèves roms sont surreprésentés. L'objectif sera de réduire le nombre de moitié et de ramener en dessous de 10 % le nombre d'élèves roms faisant l'objet de discrimination. L'égalité d'accès à l'éducation pour les Roms repose également sur le principe d'enseignement préscolaire obligatoire pour les enfants à partir de 5 ans, qui a été lancé en 2017. Dans l'enseignement préscolaire, les Roms sont soutenus grâce aux activités communautaires et au remboursement des frais de maternelle ou des repas scolaires, et ce, dans le but de multiplier par deux le nombre d'enfants roms inscrits et de faire ainsi passer la proportion au-delà des 80 %. Dans l'enseignement primaire, l'accent est mis sur les conseils en orientation, qui favorisent la poursuite des études et, de ce fait, préviennent l'abandon scolaire précoce. Dans l'enseignement secondaire et supérieur, des bourses d'études et des systèmes de subventions apportent un soutien financier. Associées aux conseils prodigués par les écoles et les ONG, les bourses et subventions visent à ramener à 15 % le taux d'abandon scolaire précoce chez les Roms et à porter à 80 % le taux d'achèvement des études secondaires et à au moins 10 % celui des études supérieures. Il est également important de soutenir financièrement la participation des enfants roms aux activités de loisirs proposées par les municipalités, les écoles ou les ONG.

22. Une mesure très positive a été prise en 2018 lorsque l'État a décidé de racheter l'exploitation porcine installée sur l'ancien site du « camp tzigane » de la Seconde Guerre mondiale, à Lety u Pisku. Depuis 2018, le Musée de la culture rom est le gestionnaire officiel du mémorial de Lety. En 2018 et 2019, les locaux ont été nettoyés et des recherches

archéologiques et un concours d'architecture ont été menés. Le projet gagnant a été annoncé en 2020 ; la démolition de l'exploitation porcine a commencé au cours de l'été 2022 et devrait se terminer avant la fin de l'année. Par la suite, le mémorial sera construit et ouvrira ses portes en 2025. Le site du camp de Tsiganes de Moravie de la Seconde Guerre mondiale, qui se trouve à Hodonín u Kunštátu, a également été reconstruit et un nouveau mémorial y a été inauguré en 2020. Un nouveau secteur devrait ouvrir l'année prochaine au sein du Musée de la culture rom à Prague : le Centre des Roms et Sintis. Toutes ces institutions organisent des expositions, des formations ou des conférences scolaires et commémorent toutes les dates importantes de l'histoire des Roms.

**G. Lutte contre le racisme et la haine (recommandations formulées aux paragraphes 115.40 à 42, 44, 45, 47, 48, 50 à 52, 54 à 56, 58, 59, 61 à 81, 92, 93, 167 et 168)**

23. Les discours et les crimes de haine sont toujours passibles de sanctions en vertu du droit tchèque. Le Code pénal définit entre autres les infractions suivantes : menace dangereuse, persécution dangereuse, diffamation d'une nation, d'une race, d'un groupe ethnique ou quelque autre groupe et incitation à la haine contre un groupe de personnes. Il couvre également les infractions liées à la suppression de droits et libertés ainsi qu'à la création, au soutien et à la promotion d'un mouvement prônant explicitement la suppression des libertés et des droits fondamentaux, ou encore au fait d'être sympathisant d'un tel mouvement. Depuis 2022, la communication d'une œuvre faisant la promotion de tels mouvements est également passible de sanctions pénales. Les attaques violentes peuvent donner lieu à des poursuites en tant qu'actes de violence commis contre un groupe de personnes ou contre un individu, ou en tant qu'infractions pénales à motivation raciale comme le meurtre, les atteintes à l'intégrité physique, la torture ou tout autre traitement inhumain et cruel. Cela inclut également la privation et la restriction de la liberté individuelle ou l'enlèvement, qui emportent une sanction plus sévère. Le motif de haine est retenu, par exemple dans le cas d'une infraction pénale commise par un agent public qui a abusé de ses pouvoirs. Le motif de haine est également une circonstance aggravante générale qui permet l'imposition d'une peine plus sévère. Ces principes sont appliqués par les magistrats. D'après le Bureau du Procureur général, le nombre de personnes poursuivies pour crime de haine a légèrement diminué dernièrement.

24. Toute victime d'infraction peut demander réparation dans le cadre d'une procédure pénale. Le tribunal peut ordonner à la personne reconnue coupable d'une infraction de réparer le dommage ou le préjudice causé par celle-ci. Depuis 2018, les fonds provenant de sanctions patrimoniales peuvent également être utilisés pour satisfaire les demandes des victimes. Conformément à la loi sur les victimes d'infraction, les autorités publiques sont tenues de traiter les victimes avec courtoisie et de respecter leur dignité. Les victimes ont le droit d'être informées de tous leurs droits et devoirs et de bénéficier d'une assistance professionnelle psychologique, juridique ou autre ; elles ont également droit à la protection de leur vie privée et à la protection contre la victimisation secondaire, ainsi qu'à une aide financière dans certaines conditions. Une assistance est octroyée gratuitement aux victimes particulièrement vulnérables, notamment aux victimes d'une infraction motivée par l'appartenance nationale, raciale, ethnique ou religieuse, de classe ou autre, qui courent un risque accru de victimisation secondaire. Elle prend notamment la forme de renseignements juridiques, d'aide en cas de crise, d'accompagnement psychologique et social et de tout autre type de conseils. Le Ministère de la justice subventionne ces activités d'assistance. Les centres régionaux du Service de probation et de médiation offrent des informations juridiques et des programmes de justice réparatrice.

25. En 2021, le Gouvernement a adopté le document d'orientation 2021-2026 sur la lutte contre l'extrémisme et la haine fondée sur les préjugés, qui s'inscrit dans le prolongement des documents d'orientation annuels précédents. Le document d'orientation est axé sur la protection des victimes d'infraction et sur la construction et le renforcement de la résilience de la société démocratique. Le Plan d'action pour 2021-2022 comporte 38 mesures mises en œuvre en coopération avec l'administration publique, les institutions universitaires et les ONG. Ces mesures visent à : renforcer la protection des victimes de la haine fondée sur les

préjugés ; renforcer les capacités des forces de l'ordre pour prévenir et détecter la radicalisation et réinsérer les personnes radicalisées ainsi que pour protéger l'intégrité des autorités publiques et des forces de sécurité; sensibiliser et informer les minorités et les intégrer efficacement dans la société. La radicalisation et la réinsertion sociale des délinquants sont au centre des préoccupations du Service de probation et de médiation.

26. La police nationale et les magistrats du ministère public tchèque ont des compétences spécifiques en ce qui concerne les crimes de haine. La police dispose de spécialistes au sein du Service de police criminelle et d'enquête, qui ont été formés à la détection et à l'évaluation des crimes de haine. Les officiers de police et les procureurs peuvent appliquer un ensemble de procédures pour enquêter sur les crimes de haine, avec des étapes bien définies pour les situations les plus fréquentes. Un outil méthodologique relatif aux discours haineux proférés en ligne ou hors ligne a été mis au point. À tous les échelons du ministère public, les magistrats sont spécialisés dans les affaires relatives aux crimes de haine. Selon des instructions internes, les procureurs sont tenus de veiller à bien définir le motif de l'auteur lorsqu'ils dirigent des affaires de ce type. Les parquets de première instance doivent informer le Bureau du Procureur général des nouvelles affaires de crimes de haine pour lui permettre de procéder ultérieurement à un contrôle et de formuler des orientations.

27. Les juges, les procureurs et les officiers de police ont été formés à la détection et à la poursuite des crimes de haine. Le Ministère de l'intérieur, en coopération avec la présidence de la police, organise chaque année des formations sur les défis existants en matière d'ordre et de sécurité publics à l'intention des officiers de police en service, auxquelles participent régulièrement environ 130 personnes. Chaque année a lieu également une réunion entre les officiers de liaison et les coordonnateurs régionaux pour les affaires relatives aux Roms. Une formation annuelle interactive sur les compétences interculturelles vise à développer les compétences pour mieux dialoguer avec les membres de minorités. Des cours ad hoc existent pour répondre aux besoins spécifiques de certaines unités de police. L'École de la magistrature organise des cours, des formations et des séminaires pour les juges, les procureurs et le personnel judiciaire auxiliaire, axés sur la haine, le racisme et la xénophobie, ainsi que sur d'autres sujets tels que la cybercriminalité, les droits et l'interrogatoire des victimes d'infraction particulièrement vulnérables, les études sur les Roms, la radicalisation, etc., auxquelles des centaines de personnes participent chaque année. En 2018, le Bureau du Procureur général, l'École de la magistrature et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont conclu un mémorandum sur la mise en œuvre du « Programme de formation des procureurs sur les infractions motivées par la haine ». Les activités de formation ont été retardées par la pandémie de COVID-19. Un séminaire a eu lieu en octobre 2021, trois autres sont prévus en 2022.

28. L'enseignement scolaire à tous les niveaux est fondé sur le respect mutuel, la tolérance, la solidarité et la dignité de tous les apprenants. Ces principes sont intégrés dans le cadre des programmes éducatifs pour chaque niveau d'enseignement puis dans les programmes d'études. Dans le contexte de la révision actuelle des programmes-cadres de l'enseignement, l'accent sera mis sur l'éducation civique et l'éducation aux droits de l'homme ainsi que sur l'éducation aux médias. La prévention primaire à l'école continuera de faire l'objet d'une attention particulière et un soutien financier sera accordé pour les programmes de formation et de prévention des écoles et des ONG. Le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports publie sur son site Web des documents méthodologiques sur la prévention du racisme et de la xénophobie. Dans le cadre de la campagne gouvernementale « Une place pour tous », ces sujets sont abordés dans l'Atelier médias, qui offre aux élèves un espace pour échanger au sujet de l'altérité, de la tolérance et de leurs propres préjugés. L'Agence pour l'inclusion sociale prévoit de former les enseignants à l'utilisation de cet Atelier et de publier des supports méthodologiques pour les débats en classe. Dans le cadre de l'activité « On peut parler », l'Agence fournira des outils permettant de communiquer de manière non violente, de reconnaître et d'évaluer ses propres émotions et celles des autres, de reconnaître des sources de conflit et de rétablir des relations brisées selon les principes de la justice réparatrice, avec une formation ultérieure pour les enseignants et les autres membres des équipes pédagogiques. La campagne médiatique Zéro haine se poursuit sur le Web et les médias sociaux, avec près de 7 000 participants, 300 zones sans haine à travers le pays, 73 000 « fans » et 77 000 abonnés sur Facebook.



## **H. Droits des personnes LGBT+ (recommandation formulée au paragraphe 115.43)**

29. En Tchéquie, le partenariat entre personnes de même sexe a, sur bien des aspects, un statut identique ou similaire à celui du mariage entre personnes de sexe opposé, notamment en ce qui concerne la réglementation des relations entre les partenaires, les actes, les successions et les obligations. Toutefois, des différences persistent principalement dans le droit de la famille et en matière de sécurité sociale. Les formes selon lesquelles sont contractés le mariage et le partenariat restent différentes, bien qu'elles soient similaires. En 2016, la Cour constitutionnelle a levé l'interdiction d'adopter pour les partenaires enregistrés, ce qui a permis aux partenaires de demander l'adoption monoparentale d'un enfant. La Cour constitutionnelle a également soutenu la reconnaissance de la parentalité des partenaires enregistrés établis à l'étranger. Le Gouvernement approuvera l'adaptation des conditions juridiques pour les partenaires enregistrés dans le Code civil et ailleurs. Au cours de la législature actuelle, un groupe de députés a soumis pour la deuxième fois une proposition visant à instituer le mariage entre personnes de même sexe à l'égal du mariage entre personnes de sexe opposé, mais la discussion n'a pas encore abouti.

## **I. Droits des personnes dont la liberté est restreinte (recommandations formulées aux paragraphes 115.82 à 87)**

30. En 2016, le Gouvernement a adopté le document d'orientation sur la politique pénitentiaire applicable jusqu'en 2025. La politique pénitentiaire vise notamment à garantir un environnement sûr dans les prisons et à créer les conditions nécessaires pour que les détenus soient traités avec humanité. L'objectif est également de réduire le nombre de personnes par cellule et par chambre et d'améliorer les normes relatives au logement. La surface habitable minimale des cellules sera augmentée à compter de 2024 car il est nécessaire au préalable de prendre des mesures d'ordre technique et organisationnel. Les conditions de détention n'ont cessé de s'améliorer ces dernières années. Les unités pénitentiaires sont rénovées et agrandies et l'équipement des cellules est progressivement renouvelé. Les dépenses liées aux établissements pénitentiaires augmentent aussi régulièrement. Les modifications apportées à la politique pénale doivent favoriser les peines de substitution pour réduire la surpopulation carcérale.

31. Les établissements pénitentiaires répondent aux normes légales d'hygiène. Des repas réguliers sont servis aux détenus, dans des conditions et proportions qui correspondent aux besoins de santé. Les traditions culturelles et religieuses des détenus en ce qui concerne la nourriture et d'autres sujets sont prises en considération dans la mesure où le fonctionnement de la prison le permet. Chaque établissement pénitentiaire dispose d'un aumônier. Les détenus suivent des programmes de traitement qui ont été adaptés récemment en fonction des besoins de groupes spécifiques (par exemple : femmes, mineurs) et de situations particulières (par exemple : endettement, consommation de substances psychoactives, violence domestique). L'emploi des détenus à l'intérieur et à l'extérieur des prisons est renforcé. L'accompagnement pendant et après la détention pénale et la réinsertion des détenus restent des aspects privilégiés. Dans l'établissement pénitentiaire de Jiřice, une prison dite ouverte a été créée en 2017 suivant des modèles étrangers : les détenus y sont préparés à leur vie après leur libération, dans un environnement ouvert, proche de la réalité extérieure. Cette idée sera répliquée dans d'autres établissements pénitentiaires.

32. Les opérations chirurgicales de castration sont effectuées conformément à la loi sur les services de soins de santé spécialisés, qui prévoit de nombreuses garanties visant à protéger les droits des patients. L'une des conditions fondamentales pour réaliser cette intervention est que le patient en fasse volontairement la demande, de son plein gré. Les autres conditions sont les suivantes : le patient est âgé de plus de 21 ans, il souffre d'un trouble paraphilique médicalement prouvé, il a commis une infraction sexuelle, il y a une forte probabilité médicalement prouvée qu'il récidive et les autres méthodes thérapeutiques ont échoué ou sont médicalement impossibles. Les demandes de castration sont toujours évaluées par un comité d'experts, qui devra obtenir au moins deux avis d'experts indépendants justifiant la castration, inviter le patient à sa réunion, l'informer de la nature de

l'opération, des conséquences permanentes et des risques, et vérifier que celui-ci a pleinement compris les informations et qu'il n'existe aucune contrainte. Le comité doit approuver l'intervention chirurgicale à l'unanimité. La loi exclut la castration de personnes purgeant une peine de prison ou se trouvant en détention. La castration ne peut être pratiquée sur des patients dont la capacité juridique est limitée. Les patients qui sont sous traitement protectif ou placés en détention pour raisons de sécurité ne peuvent faire l'objet d'une castration que dans des cas particulièrement justifiés, sous réserve de l'approbation du comité d'experts ainsi que du tribunal. Le comité est tenu de préciser à ces patients que la castration ne leur donne pas droit à la libération. Entre 2012 et 2019, le comité a examiné neuf demandes, en a approuvé trois et a rejeté les autres.

## **J. Traite des êtres humains (recommandations formulées aux paragraphes 115.88 à 91 et 130)**

33. La lutte contre la traite des êtres humains est régie par la Stratégie nationale de lutte contre la traite des êtres humains 2020-2023. La Stratégie définit quatre priorités : la lutte contre la traite des enfants, l'identification plus efficace des victimes, la prévention de la traite des personnes et l'assistance aux victimes, et la coopération sur le plan national et international. La police tchèque sera formée à l'identification des victimes et à l'accompagnement des victimes vulnérables et dotée de matériel de sensibilisation ad hoc. Des recommandations pratiques et des formations correspondantes seront introduites pour les autorités publiques afin de leur permettre d'identifier les enfants victimes et de leur prêter assistance. Un document d'information sera établi à l'intention des employeurs et des employés pour les informer de leurs droits et obligations en ce qui concerne la prévention de l'exploitation par le travail. Les officiers de police chargés des minorités s'emploient à prévenir et à détecter la traite des êtres humains dans les localités socialement exclues et les milieux minoritaires. La Tchéquie participe également à des initiatives internationales, notamment l'engagement de mettre fin au travail forcé, à l'esclavage moderne, à la traite des êtres humains et aux pires formes de travail des enfants dans le monde d'ici à 2030.

34. En coopération avec des institutions publiques, des organisations non gouvernementales et des partenaires internationaux, le Ministère de l'intérieur organise régulièrement des activités de formation axées sur la lutte contre la traite des personnes. Les policiers spécialistes sont formés en permanence aux questions relatives à la traite des êtres humains par le Centre national de lutte contre la criminalité organisée. Les inspecteurs de l'inspection du travail, le personnel consulaire des ambassades tchèques, les travailleurs sociaux et le personnel des autorités chargées de la protection de l'enfance sont concernés par les activités de formation. L'École de la magistrature organise à l'intention des juges et des procureurs des séminaires sur la lutte contre la traite des personnes, qui intègrent les outils du Conseil de l'Europe.

35. Le Programme de soutien et de protection des victimes de la traite des êtres humains se poursuit ; dans le cadre de ce programme, les victimes se voient offrir un hébergement et d'autres services et sont incitées à coopérer avec les autorités de police. Le Programme a permis de venir en aide à plus de 280 personnes. Les victimes étrangères de la traite des êtres humains qui contribuent à la détection des crimes et collaborent avec les autorités chargées de l'application des lois peuvent recevoir un permis de séjour de longue durée à des fins de protection. Le Programme prévoit la possibilité d'un retour volontaire dans le pays d'origine par l'intermédiaire de l'OIM-Prague, aux frais de l'État. Les victimes de la traite des êtres humains sont des victimes particulièrement vulnérables aux termes de la loi sur les victimes d'infraction et elles jouissent des droits spécifiés ci-dessus. Les victimes qui ne parlent pas le tchèque reçoivent les informations dans une langue qu'elles comprennent.

## **K. Égalité femmes-hommes (recommandations 115.95 à 97 et 126 à 143)**

36. En 2021, la Tchéquie a adopté la Stratégie gouvernementale pour l'égalité des sexes 2021-2030. La Stratégie traite, entre autres, de l'égalité de représentation aux postes de décision, sur le marché du travail et dans les entreprises, de l'équilibre entre vie

professionnelle et vie privée, de la lutte contre la violence fondée sur le genre et les stéréotypes liés au genre.

37. Le Gouvernement a toujours pour priorité de soutenir les familles en créant des conditions propices à l'équilibre entre travail et vie familiale. En 2017, le Gouvernement a adopté le document d'orientation sur la politique familiale, axé sur l'importance et la stabilité des familles, l'accès à des logements abordables, l'éducation préscolaire et la garde des enfants, les formes de travail flexibles et un retour plus rapide sur le marché du travail. L'allocation de paternité a été mise en place en 2018 ; sa durée d'application initiale était de neuf jours après la naissance de l'enfant mais, depuis 2022, cette durée a été étendue à quatorze jours. Une allocation de prise en charge à long terme, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix jours, a été introduite pour les personnes qui s'occupent de leurs parents pendant une longue période. Depuis 2018, en vertu de la loi, les enfants ont une place garantie à l'école maternelle dès l'âge de 3 ans. En 2021, le financement systémique des services d'accueil des enfants d'âge préscolaire par le budget national a été introduit. L'allocation parentale a également été augmentée et modifiée pour permettre une plus grande flexibilité. Depuis 2021, la loi autorise un lieu de travail partagé et, depuis 2022, un soutien à temps partiel pour les parents dont les enfants ont moins de 10 ans, les aidants, les personnes âgées de plus de 55 ans et d'autres groupes cibles. Une nouvelle stratégie de politique familiale est en cours d'élaboration.

38. La conciliation est étroitement liée à l'égalité de rémunération. Actuellement, c'est en Tchéquie que l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes se réduit le plus rapidement au sein de l'UE. Dans le cadre de son projet 22 % POUR L'ÉGALITÉ, le Ministère du travail et des affaires sociales se concentre sur l'égalité de rémunération en sensibilisant les employeurs, les employés et d'autres acteurs clés. Les résultats du projet comprennent des analyses des écarts salariaux, des sondages d'opinion, des instructions méthodologiques pour les employeurs et les employés, des dispositions types de conventions collectives, un calculateur de salaire en ligne et le logiciel LOGIB, qui permet aux organisations de s'assurer de l'efficacité de leur politique salariale. Les outils méthodologiques permettent à l'Inspection nationale du travail de contrôler l'égalité de rémunération et, à l'Office du travail, de promouvoir l'égalité de rémunération. Le prochain plan d'action pour l'égalité des salaires proposera des mesures spécifiques pour réduire l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes.

39. La stratégie comporte un autre volet important, qui est le respect de la parité dans la politique et aux postes de décision. Des directives méthodologiques pour l'administration publique seront établies afin de favoriser la diversité dans le service public. Une obligation légale a été introduite pour les entreprises cotées en bourse : ces dernières doivent désormais inclure dans leurs rapports annuels des données sur la représentation des femmes et des hommes au sein de leur direction et sur les mesures prises en faveur de la parité. Les audits de genre conduits dans les entreprises sont également encouragés. Un manuel sur l'égalité femmes-hommes a été créé à l'intention des partis et des mouvements politiques. Le Gouvernement élabore actuellement une législation sur la parité femmes-hommes pour les listes électorales. Certaines entités politiques appliquent volontairement des quotas.

40. L'élimination concrète et systématique des stéréotypes et des préjugés liés au genre dans tous les secteurs et à tous les niveaux sociaux est une priorité. Dans le domaine de l'emploi, les conseillers d'orientation professionnelle, les médiateurs du travail et les autres employés de l'Office du travail sont formés pour éviter les stéréotypes de genre lorsqu'ils proposent des offres d'emploi. La compréhension du principe d'égalité femmes-hommes et son application dans la société restent, selon la loi sur l'éducation, l'un des principaux objectifs de l'éducation. La lutte contre les stéréotypes de genre sera renforcée à l'occasion de la révision des programmes-cadres de l'enseignement. Les stéréotypes sont également abordés dans le cadre de la campagne gouvernementale « That's Equality ! », qui est menée sur le site Web du Gouvernement, sur Facebook (avec 3 600 fans et 4 000 abonnés) et grâce à divers supports didactiques.

41. La lutte contre la violence domestique et la violence fondée sur le genre reste l'une des principales priorités du Gouvernement. Le Plan d'action pour la prévention de la violence domestique et de la violence fondée sur le genre 2019-2022 traite de la prévention de ce type de violence, de la protection des victimes et de l'accès à la justice. Il est notamment question

de développer les services spécialisés disponibles au niveau régional pour les personnes exposées à la violence et leurs enfants, comme les refuges, les hébergements de crise, l'assistance téléphonique ou encore les programmes thérapeutiques pour les personnes violentes. Le Plan d'action contribue à améliorer la formation, les méthodes et la coopération mutuelle des professionnels de l'assistance, tels que des travailleurs sociaux, des autorités chargées de la protection de l'enfance, des travailleurs de la santé, des officiers de police, des juges et des procureurs. Il aborde également la question de la prévention de la violence grâce à des activités de sensibilisation et d'éducation dans les écoles, réalisées dans le cadre de projets gouvernementaux particuliers.

42. La violence domestique et la violence fondée sur le genre continuent d'être sanctionnées pénalement en tant que maltraitance d'un individu vivant sous le même toit. La maltraitance recouvre également les actes ou éléments suivants : les lésions corporelles (graves), la traite des êtres humains, la privation ou la restriction de la liberté individuelle, l'oppression, le viol, les relations sexuelles sous contrainte, les menaces dangereuses ou le harcèlement obsessionnel. La police peut expulser la personne maltraitante ou menaçante du domicile commun pour une durée maximale de dix jours. Par la suite, la victime peut demander au tribunal une mesure préliminaire qui interdit à l'agresseur de pénétrer dans le domicile commun ou de demeurer aux alentours et d'entrer en contact avec la victime par quelque moyen que ce soit. Les mesures de ce type sont prises par le tribunal dans les quarante-huit heures et prononcées pour une durée d'un mois pouvant être prolongée jusqu'à six mois. De même, en vertu du Code civil, la victime peut demander au tribunal d'expulser l'agresseur du logement commun pour une période n'excédant pas six mois, cette expulsion pouvant être répétée. Tout contact avec la victime ou toute entrée dans le logement peuvent également être interdits dans le cadre d'une procédure pénale. La loi sur les délits mineurs permet d'exiger des personnes violentes qu'elles suivent une thérapie de manière à maîtriser leur comportement. Depuis 2021, la catégorie des victimes particulièrement vulnérables englobe les victimes de viol, de mauvais traitements infligés à une personne de confiance ou à une personne vivant sous le même toit, sans que leur plus forte vulnérabilité ne fasse l'objet d'une évaluation. Ces personnes peuvent continuer d'utiliser la ligne directe destinée à aider les victimes d'infractions pénales et de violence domestique, qui est gérée par l'ONG Bílý kruh bezpečí.

43. Les droits des patients sont régis par la loi sur les services de santé, conformément aux normes internationales, notamment la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine. La condition préalable à toute intervention médicale est le consentement libre et éclairé du patient, sauf en cas d'urgence vitale. Le patient a le droit d'être respecté, traité avec dignité, considération et respect de sa vie privée et a le droit de recevoir des soins de santé au niveau scientifique approprié et dans l'environnement qui, tout en étant le moins restrictif possible, garantit la qualité et la sécurité. Le patient a également le droit de choisir le prestataire de services de santé, de demander un autre avis médical et de décider de la présence de personnes pendant l'intervention médicale. Le patient doit être informé des éléments suivants : la cause de la maladie, son stade et son évolution prévisible, le but, la nature, le bénéfice escompté et les conséquences et risques éventuels des services médicaux proposés, les autres possibilités qui s'offrent, leur adéquation, les avantages et risques qu'elle comporte, le traitement supplémentaire nécessaire et les limitations et recommandations concernant son mode de vie par rapport à son état de santé. Les professionnels de la santé sont convenablement formés à ces principes. Il va sans dire que tout cela s'applique aux soins gynécologiques et obstétricaux.

44. La Stratégie, ainsi que le document d'orientation sur la politique familiale, visent à améliorer les soins obstétricaux et post-partum en préservant davantage l'intimité des femmes en travail, en respectant leurs souhaits exprimés dans leurs plans de travail et d'accouchement, ou en réduisant les interventions médicales inutiles tout en préservant le haut niveau actuel des soins obstétricaux et néonataux. En 2018, l'une des maternités de Prague a créé le premier centre d'assistance à l'accouchement permettant la supervision du travail et de l'accouchement par une sage-femme sur décision d'un médecin. Conformément aux normes de l'OMS, la Tchéquie définit actuellement une nouvelle approche en ce qui concerne les soins apportés à la mère et l'enfant pendant la grossesse et pendant et après l'accouchement.

## **L. Droits des personnes handicapées (recommandations formulées aux paragraphes 115.95, 104, 107, 108 et 163 à 165)**

45. Dans le nouveau Code civil, entré en vigueur en 2014, la privation totale de la capacité juridique a été éliminée et seule la limitation partielle en dernier recours, si la situation ne peut être résolue autrement, a été conservée. Le nouveau texte introduit diverses mesures de soutien, comme la déclaration préalable, l'aide à la prise de décisions, la représentation par un membre du ménage et la tutelle sans limitation de la capacité juridique pour aider les personnes handicapées dans leur vie quotidienne sans pour autant limiter leur capacité juridique. Ces mesures sont maintenant appliquées concrètement et les juges, les membres de l'appareil judiciaire, les travailleurs sociaux, le personnel médical et d'autres acteurs reçoivent des formations en conséquence. Le Ministère de la justice surveille l'utilisation des nouveaux outils et le degré de limitation de certains droits dont jouissent les personnes ayant une capacité juridique limitée (droit de vote, droit de se marier et responsabilité parentale). Des mesures complémentaires seront envisagées en fonction de l'expérience pratique à plus long terme.

46. Les personnes handicapées jouissent du même droit de vote que toutes les autres personnes. Toutefois, un tribunal peut restreindre leur capacité juridique d'exercer ce droit. Le tribunal évalue si la personne est capable de comprendre le sens, l'objectif et les conséquences des élections, et doit dûment justifier toute éventuelle limitation. Le Gouvernement travaille actuellement sur un nouveau texte qui autoriserait la limitation uniquement pour le suffrage passif, le suffrage actif ne pouvant être limité. Les dispositions législatives actuelles prévoient diverses mesures qui facilitent le suffrage des personnes handicapées. Si l'électeur ne peut pas se rendre sur le lieu de vote pour des raisons de santé ou autres, il peut voter à domicile grâce à une urne portable. Cette urne peut également être utilisée si des obstacles entravent l'accès au lieu de vote. Si l'électeur ne peut pas lire le bulletin de vote, écrire ou marquer quelque chose en raison d'un handicap physique, il peut être aidé par un autre électeur. Les informations sur les élections sont également publiées dans des formats accessibles et sont diffusées par les organisations de personnes handicapées auprès de leurs membres. À l'avenir, il est prévu de publier des informations sur les lieux de vote accessibles sans obstacle dans le système d'information de l'administration électorale.

47. La loi sur les services de soins de santé spécialisés définit le consentement libre et éclairé du patient comme la condition préalable à la réalisation de toute opération de stérilisation. Un patient dont la capacité juridique est limitée ne peut être stérilisé que pour des raisons médicales graves. Le tuteur du patient donne le consentement à la stérilisation, mais le patient doit être pleinement impliqué dans le processus de consentement et son opinion est prise en compte en fonction de sa maturité intellectuelle. L'autorisation de stérilisation est donnée par un comité d'experts indépendants, qui invite systématiquement le patient à sa réunion et l'informe de manière compréhensible sur la nature de l'intervention médicale, les conséquences permanentes et les risques éventuels. Si le comité donne son approbation à l'intervention, cette dernière doit également être approuvée par un tribunal. Les stérilisations de personnes ayant une capacité juridique limitée sont donc soumises à ces garanties renforcées pour éviter toute ingérence illégale dans l'exercice que font ces personnes de leurs droits. La Tchéquie ne dispose d'aucune information faisant état de violations importantes de ces règles dans le passé.

48. La discrimination fondée sur le handicap est interdite en ce qui concerne l'accès à l'emploi et à la profession ainsi que les relations de travail et de service et tous leurs aspects, y compris la rémunération. En Tchéquie, les personnes handicapées bénéficient d'une protection accrue sur le marché du travail. Elles ont droit à un soutien personnalisé comprenant des conseils, une aide à la reconversion, des services de médiation en matière d'emploi, des conditions de travail adaptées et une aide pour conserver leur emploi ou en changer. L'activité indépendante est également soutenue. Les employeurs sont tenus d'employer au moins une personne handicapée pour 25 salariés. Sans cela, ils doivent soit acheter des produits ou des services auprès d'employeurs employant plus de 50 % de travailleurs handicapés ou d'entrepreneurs handicapés, soit verser une somme au budget de l'État. Si les employeurs comptent plus de 50 % d'employés handicapés, ils peuvent obtenir un remboursement allant jusqu'à 75 % des salaires et autres coûts. Le Gouvernement

contribue également de plus en plus à l'embauche de personnes handicapées ou aux coûts de fonctionnement liés à l'emploi de ces personnes. Les employeurs de personnes handicapées peuvent également obtenir un crédit d'impôt sur le revenu.

### **M. Droits de l'enfant (recommandations formulées aux paragraphes 115.40, 42, 46, 144, 60 à 148, 150 à 152 et 154 à 162)**

49. En 2020, le Gouvernement a adopté la Stratégie nationale de protection des droits de l'enfant 2021-2029, destinée à protéger les droits de tous les enfants en Tchéquie, en coopération avec l'administration publique, les spécialistes et les ONG. La Stratégie est fondée sur la Convention relative aux droits de l'enfant et s'inscrit dans le prolongement d'autres documents stratégiques portant sur l'inclusion sociale, les soins de santé, l'éducation, la sécurité ou la politique familiale. L'objectif est de créer un système de soutien pour les enfants et les familles vulnérables afin que tous les enfants aient les mêmes chances de mener une vie de qualité. La Stratégie comporte cinq sous-objectifs : un dispositif de soutien unifié, un environnement familial sûr, le nivellement des inégalités, la participation des enfants et l'amélioration de la qualité de vie. Un plan d'action visant à mettre en œuvre la Stratégie a été adopté pour la période 2021-2024.

50. Dans la législation actuelle, la prise en charge de l'enfant par une famille de remplacement est déjà privilégiée par rapport au placement de l'enfant en institution lorsque celui-ci ne peut pas grandir dans sa propre famille. Un tribunal ne peut ordonner le retrait d'un enfant de sa famille qu'en dernier recours. Un enfant ne peut être placé en institution que pour une période jugée nécessaire. Tous les trois mois, la situation de l'enfant est réévaluée par l'autorité de protection de l'enfance et tous les six mois par le tribunal, si le retour dans la famille ou le placement dans une famille de remplacement est possible. Les autorités de protection de l'enfance sont tenues d'évaluer la situation de l'enfant et d'élaborer un plan de protection individualisé ou d'organiser des conférences de cas. Le placement en institution des enfants de moins de 4 ans est progressivement limité et sera totalement interdit à partir de 2025, sauf pour raisons de santé ou de regroupement de fratrie.

51. L'un des principaux objectifs de la Stratégie est de développer et de professionnaliser l'accueil en famille de remplacement. La rémunération des parents d'accueil a augmenté et leur formation professionnelle a évolué. Les parents d'accueil sont accompagnés par les autorités de protection de l'enfance et peuvent recourir à des services d'aide ou de prise en charge temporaire. Ils suivent une formation annuelle obligatoire d'une durée minimale de vingt-quatre heures sur la prise en charge des enfants. Le Ministère du travail et des affaires sociales définit actuellement une nouvelle politique pour l'accueil des enfants en famille de remplacement. Il développe également des réseaux de services de soutien multidisciplinaires pour les familles avec des enfants vulnérables et pour les familles d'accueil. En conséquence, le nombre d'enfants placés en institution diminue, tandis que le nombre d'enfants placés en famille d'accueil augmente, tout comme l'intérêt pour la fonction de famille d'accueil. À l'avenir, l'ensemble du système de protection de l'enfance sera réformé et l'accent sera mis sur la prévention, les services d'aide aux enfants et l'assistance accessible pour les familles.

52. Les familles qui ont des enfants handicapés peuvent bénéficier d'une gamme étendue de services sociaux, tels qu'une assistance personnelle fournie dans l'environnement social naturel de l'enfant et des services de soins, d'accompagnement ou de lecture. Les parents qui s'occupent d'enfants handicapés peuvent également recourir à des services de prise en charge temporaire, à des centres spécialisés ou à des centres d'accueil de jour ou à la semaine. Dans tous ces services, les enfants reçoivent l'assistance et les soins dont ils ont besoin et leurs capacités et compétences sont développées dans une visée professionnelle. Les foyers pour enfants handicapés offrent un hébergement de longue durée et des services auxiliaires de soins et de thérapie. Les services d'hébergement en foyer sont en partie payés par les parents mais les frais sont limités par la loi. La prise en charge précoce, qui aide les parents à pourvoir aux besoins de leur enfant, est quant à elle assurée par des mesures gratuites de formation et de thérapie ainsi qu'à des conseils. Le Gouvernement vise à rediriger la prise en charge en faisant passer des institutions aux communautés et à soutenir la vie au sein du foyer familial.

53. La Tchéquie continue de considérer que toute violence à l'égard des enfants dans quelque cadre que ce soit, y compris le cadre familial, est totalement inadmissible. Les châtiments corporels et psychiques sont interdits dans les écoles et les établissements de soins de santé ou sociaux. Les parents ne peuvent utiliser leurs moyens de discipline éducative que sous une forme et dans une mesure appropriées, et ne doivent ni compromettre la santé ou le développement de l'enfant ni porter atteinte à sa dignité. Dans un avenir proche, il sera précisé dans le cadre de cette interdiction que les châtiments corporels, les pressions psychologiques et autres mesures humiliantes portent atteinte à la dignité humaine de l'enfant. Des campagnes de sensibilisation et d'accompagnement à l'éducation portant sur la parentalité positive et les services de soutien aux parents et aux enfants seront ensuite menées.

54. Le Code pénal tchèque punit la prostitution des enfants en tant qu'infraction de traite des êtres humains qui recouvre l'utilisation d'un enfant pour des rapports sexuels ou d'autres formes de violence ou de harcèlement sexuels. L'infraction d'exploitation sexuelle des enfants peut être qualifiée de violence sexuelle, de séduction en vue de rapports sexuels, de relations sexuelles sous contrainte ou de viol. Il est également pénalement répréhensible de produire ou d'utiliser de quelque manière que ce soit du matériel pornographique mettant en scène des enfants, d'exploiter un enfant à des fins de production de matériel pornographique ou de participer à une présentation de matériel de ce type. La pornographie mettant en scène des enfants est définie comme une œuvre pornographique dans laquelle un enfant est montré ou exploité de quelque autre manière, que celle-ci revête la forme d'une photographie, d'une vidéo, ou qu'elle soit diffusée par voie informatique, électronique ou autre. Selon la jurisprudence, la prostitution désigne un rapport sexuel établi avec d'autres personnes sous la forme d'un coït ou d'une autre stimulation sexuelle par contact physique en l'échange d'une rémunération.

55. Les enfants victimes d'infraction sont des victimes particulièrement vulnérables qui jouissent des droits mentionnés plus haut. Dans le cadre des enquêtes sur les infractions, la police se concentre sur les besoins des enfants, conformément aux normes internationales. Le Ministère de l'intérieur a soutenu la mise en place de 77 salles d'interrogatoire spéciales au sein des directions régionales de la police afin que les étapes de la procédure impliquant des enfants victimes ou témoins puissent être respectées; d'autres salles d'interrogatoire sont en cours de construction. Les spécialistes qui travaillent avec les enfants garantissent la protection des enfants victimes ou témoins d'infractions contre la victimisation secondaire et développent continuellement leurs compétences. La coopération se développe également entre la police tchèque, les autorités chargées de la protection de l'enfance, les tribunaux, les procureurs, les psychologues pour enfants, les psychiatres, les experts en soins de santé, les écoles, les structures d'accueil pour enfants et les autres acteurs concernés. Les activités à visée préventive prennent notamment la forme de conférences pour les écoles primaires et secondaires, le personnel pédagogique des établissements préscolaires et les professionnels de santé au sein des hôpitaux pour enfants.

56. Les compétences et les activités du défenseur du peuple couvrent également les droits de l'enfant. Dans le cadre des réformes susmentionnées, il est prévu d'établir un représentant spécial qui agirait en tant qu'institution nationale des droits de l'homme pour les enfants afin de renforcer la protection des droits de l'enfant.

## **N. Éducation inclusive (recommandations formulées aux paragraphes 115.110 à 125, 178 et 179)**

57. L'éducation inclusive et la réduction des inégalités d'accès à l'éducation, avec un développement maximal du potentiel de tous les enfants, élèves et étudiants, font partie des priorités de la Stratégie 2030+ du Gouvernement en matière d'éducation. Le Plan d'action pour une éducation inclusive pour la période 2019-2020 a également été adopté. Parmi les mesures prévues figurent l'amélioration et l'unification des services de consultation dans les écoles et les centres d'orientation scolaire, ainsi que le renforcement des compétences pédagogiques spéciales dans le cadre de la formation initiale et du perfectionnement professionnel des enseignants. Le cadre de base de l'éducation inclusive est défini dans le décret sur l'éducation des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers et des élèves surdoués. Les modifications qui y ont été apportées au cours de la période considérée visaient

à rationaliser le système et à en accroître l'efficacité sans compromettre le niveau de soutien individuel aux élèves.

58. Dans l'enseignement primaire, la priorité est toujours d'inclure, autant que possible, les élèves ayant des besoins particuliers en raison de leur état de santé, de leur origine culturelle ou sociale etc. dans l'enseignement ordinaire, grâce à des mesures de soutien adéquates. Le placement de ces élèves dans un établissement d'éducation répondant à des besoins particuliers n'est possible que si l'appui apporté n'est pas suffisant, si le centre de conseil pédagogique le recommande et si les parents donnent leur consentement éclairé. Au cours de l'année scolaire 2019/20, l'annexe spéciale du Programme-cadre pour l'enseignement primaire, qui régissait la scolarisation des élèves présentant un handicap mental léger, a été supprimée. Le Programme-cadre permet désormais de modifier les résultats attendus dans le cadre de l'enseignement ordinaire, par exemple en établissant un plan d'enseignement individuel. Depuis l'année scolaire 2016/17, le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports effectue des estimations du nombre d'élèves roms dans chacune des écoles primaires et surveille ainsi la mise en œuvre des changements dans la pratique. Le Défenseur du peuple évalue également chaque année les avancées de l'éducation inclusive. Le taux d'inclusion des élèves roms dans l'enseignement ordinaire continue de progresser et se situe aujourd'hui autour de 90 %.

59. Le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en collaboration avec l'Institut pédagogique national, organise des formations pour les enseignants sur l'éducation inclusive et soutient le perfectionnement professionnel des conseillers pédagogiques en ce qui concerne l'inclusion des élèves roms dans l'enseignement ordinaire. Il encourage également l'utilisation de nouveaux outils de diagnostic pour évaluer les besoins en matière d'éducation. Un dossier d'information sur l'éducation inclusive et les changements dans l'éducation des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers a été préparé. En 2017-2018, toutes les capitales régionales ont accueilli des séminaires d'information axés sur l'éducation inclusive, ce qui a permis de former des milliers de directeurs d'écoles maternelles et primaires et le personnel des centres de conseil pédagogique. Tous les documents relatifs à l'éducation inclusive sont systématiquement publiés sur le site Web du Ministère. La formation des enseignants couvrira également les approches qui tiennent compte des aspects culturels et sociaux et qui, de ce fait, sont nécessaires pour l'éducation des élèves issus des minorités. Le même soutien sera apporté aux assistants d'enseignement et au personnel des centres de conseil psychopédagogique. Les fonctions d'assistant d'enseignement, d'éducateur et de travailleur social dans le domaine de l'éducation seront précisées dans les dispositions législatives et méthodologiques, normalisées et soutenues par un financement général au sein du système éducatif.

## **O. Stérilisation illégale (recommandations formulées aux paragraphes 115.101 à 109)**

60. Bien que la République tchèque n'ait pris note que des recommandations relatives à l'établissement d'un mécanisme spécial d'indemnisation, elle a adopté en 2021 une loi sur l'indemnisation des personnes stérilisées illégalement, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022. La loi précise les conditions d'octroi d'une somme unique de 300 000 couronnes tchèques aux personnes qui ont fait l'objet d'une stérilisation illégale entre le 1<sup>er</sup> juillet 1966 et le 31 mars 2012. Une stérilisation est considérée illégale lorsqu'il n'y a pas de consentement libre et éclairé. La demande d'indemnisation doit être déposée auprès du Ministère de la santé avant la fin de l'année 2024. Le dossier de la demande doit mentionner les faits de l'affaire, comme l'établissement de santé impliqué, la date et les circonstances de l'intervention. La décision concernant la demande est prise par le Ministère de la santé dans le cadre d'une procédure administrative et elle peut faire l'objet d'un contrôle judiciaire. La loi interdit également de déchiqueter ou de détruire par tout autre moyen les dossiers médicaux nécessaires pendant dix ans. À la date du 25 juillet 2022, le Ministère de la santé avait enregistré 325 demandes d'indemnisation, parmi lesquelles 65 ont été acceptées, 75 ont été rejetées et les autres suspendues compte tenu de l'impossibilité de prouver l'illégalité de la stérilisation en l'absence de documents médicaux. Dans le cadre de ce mécanisme spécial d'indemnisation, il n'est pour le moment pas prévu de modifier le délai de prescription



général qui, en raison du principe de sécurité juridique, ne s'appliquerait de toute façon pas aux cas antérieurs. En revanche, ce mécanisme n'empêche pas d'intenter une action en justice en vue de demander une indemnisation pour stérilisation illégale.

61. Les règles relatives aux stérilisations s'appliquent également aux personnes jouissant de la pleine capacité juridique. Selon la loi sur les services de soins de santé spécialisés, une stérilisation ne peut être effectuée que sur la base d'une demande écrite ou avec le consentement écrit du patient. Avant l'intervention, le médecin doit communiquer aux patients des renseignements écrits sur la nature de l'opération, ses conséquences permanentes et ses risques éventuels. Le document consignait les renseignements écrits communiqués est signé par le médecin, le patient et un témoin, et est versé au dossier médical. Un modèle de consentement éclairé a été publié dans le Journal du Ministère de la santé et les établissements de santé l'utilisent directement tel quel ou s'en servent comme point de départ pour leur propre libellé. Il a été traduit dans la langue rom. Le délai minimum à respecter entre l'information du patient et le recueil de son consentement est de sept jours en cas de stérilisation pour raisons médicales et de quatorze jours en cas de stérilisation pour raisons non médicales. Cette période est nécessaire pour donner au patient le temps d'examiner tous les paramètres de l'intervention. Le consentement final doit être donné par le patient immédiatement avant l'opération. Le Ministère de la santé soutient également la sensibilisation du public aux droits des patients et la formation des médecins dans ce domaine.

## **P. Droits des ressortissants étrangers (recommandations formulées aux paragraphes 115.180 à 201)**

62. Selon la Charte des droits et libertés fondamentaux, les étrangers peuvent exercer tous les droits fondamentaux, sauf ceux qui ne sont accordés qu'aux citoyens. La Charte permet une réglementation différente de certains droits économiques, sociaux et culturels. Les étrangers peuvent être employés avec un permis de séjour et de travail. Les bénéficiaires de la protection internationale ainsi que les étrangers bénéficiant du statut de résident permanent ou d'une protection temporaire accordée aux réfugiés d'Ukraine n'ont pas besoin de permis de travail. Les personnes qui présentent une demande de protection internationale ne sont pas autorisées à travailler en Tchéquie pendant les six premiers mois suivant le début de la procédure. Elles peuvent ensuite demander un permis de travail et chercher légalement un emploi.

63. Les étrangers qui travaillent sont pleinement protégés contre l'exploitation par le travail et le travail forcé, qui peuvent être considérés comme des formes de traite des êtres humains. Les cas moins graves d'exploitation par le travail peuvent impliquer des violations du droit du travail pour lesquelles les employeurs peuvent se voir infliger des amendes par les inspections du travail. Les inspecteurs du travail coopèrent avec les forces de l'ordre et la police des étrangers pour assurer la protection contre l'exploitation par le travail, enquêter sur les cas et punir les auteurs.

64. Les étrangers qui résident légalement en Tchéquie bénéficient d'une assurance sociale similaire à celle des citoyens tchèques. S'ils exercent des activités rémunérées, ils participent aux systèmes d'assurance (par exemple, périodes d'assurance) et peuvent recevoir des allocations dans les mêmes conditions que les citoyens tchèques. Les étrangers originaires d'États ayant conclu des accords bilatéraux de sécurité sociale peuvent demander que les périodes d'assurance de leur pays d'origine soient prises en compte. Actuellement, la Tchéquie a conclu 21 accords de ce type, qui couvrent la plupart des principaux pays sources de migration.

65. L'accès aux soins de santé est conditionné à la participation au régime public d'assurance maladie ou à la souscription d'une assurance maladie privée, sauf pour les soins d'urgence qui sont prodigués dans tous les cas. Le régime public d'assurance maladie englobe les personnes employées en Tchéquie, les étrangers qui ont le statut de résident permanent et les bénéficiaires et les demandeurs de protection internationale. Les étrangers titulaires d'un autre type de permis de séjour doivent souscrire une assurance maladie privée pendant leur séjour en Tchéquie. Depuis 2021, les compagnies d'assurance sont légalement tenues de

fournir une assurance maladie couvrant l'ensemble des soins de santé, y compris les soins liés à la grossesse et à l'accouchement. Le régime public d'assurance maladie couvre également tous les nouveau-nés pendant les soixante premiers jours de leur séjour pour permettre aux familles de déposer une demande de statut de résident permanent avec couverture globale ultérieure dans le cadre du régime. L'accès des enfants au régime public d'assurance maladie sera simplifié à l'avenir.

66. La législation sur la protection internationale et son application sont pleinement conformes à la Convention de Genève, au droit communautaire et aux autres obligations internationales de la Tchéquie, notamment le principe du non-refoulement. Les étrangers peuvent présenter une demande de protection internationale, soit dès leur entrée sur le territoire, à un aéroport international, soit plus tard, dans les sept jours suivant leur arrivée, dans un centre d'accueil, un centre de service de la police des étrangers, un centre de détention ou dans tout autre lieu précisé par la loi, et ce, sans aucune entrave. Un étranger qui requiert la protection internationale ne peut pas être expulsé avant la fin de la procédure. Le regroupement familial pour les bénéficiaires d'une protection internationale est possible grâce à l'asile ou à la protection subsidiaire au titre du regroupement familial, y compris l'arrivée des membres de la famille en Tchéquie. Depuis peu, la loi sur le séjour des étrangers réglemente la situation des apatrides.

67. Selon la loi, les demandeurs d'asile doivent rester en centre d'accueil le temps nécessaire à leur identification et à l'examen des risques encourus sur le plan de la sécurité ou de la santé. Les demandeurs de protection internationale ne sont pas automatiquement restreints dans leur liberté et ne sont en aucun cas placés en prison. Si leur liberté doit être restreinte, une décision de placement en détention est émise, avec la possibilité de requérir un contrôle judiciaire dans les jours qui suivent. Les demandeurs d'asile mineurs et les familles avec enfants ne sont jamais placés en détention. Après une première identification, le demandeur est transféré dans un centre ouvert où il peut rester de son plein gré avec les membres de sa famille pendant le traitement de sa demande. Pendant son séjour, le demandeur est admis à bénéficier d'un logement, de repas en pension, d'installations sanitaires de base, de soins de santé gratuits, d'une prise en charge éducative pour les enfants et de services psychologiques, sociaux ou autres nécessaires, y compris une assistance juridique gratuite. Les locaux sont adaptés à l'accueil de familles avec enfants. Si le demandeur dispose de ressources financières, il contribue aux frais de pension et de logement. Toutefois, il doit conserver le minimum vital pour lui-même et pour les membres de sa famille dont il a la charge. Le Ministère de l'intérieur et l'administration des centres d'asile doivent repérer les besoins particuliers des personnes vulnérables et y répondre.

68. Les personnes qui séjournent illégalement en Tchéquie peuvent être détenues selon les conditions prévues par la loi. Dans un premier temps, les autorités publiques ont l'obligation légale de déterminer si des mesures de substitution, telles que la déclaration obligatoire à la police ou le contrôle de la résidence, peuvent être appliquées. La détention est toujours utilisée en dernier recours et le nombre réel de personnes détenues est assez faible. En règle générale, la période de détention ne doit pas dépasser cent quatre-vingts jours ; elle peut être prolongée jusqu'à cinq cent quarante-cinq jours uniquement dans le cas où un étranger s'oppose directement à son expulsion, ce qui est rare. Pendant la période de détention, la police doit déterminer si les motifs de détention subsistent et mettre fin à la détention si ces derniers ont disparu. Elle doit également informer le détenu étranger de la possibilité d'effectuer un contrôle judiciaire de la détention à intervalles réguliers. Si le tribunal juge la détention illégale, le détenu doit être immédiatement libéré. Le détenu est également tenu de couvrir les frais d'hébergement et de nourriture au sein de l'établissement où il se trouve pour un montant déterminé. Il se peut aussi que les frais soient pris en charge par l'employeur illégal.

69. Un mineur étranger non accompagné ne peut être détenu que si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il représente une menace pour la sécurité publique ou qu'il cause de graves troubles à l'ordre public et si, dans le même temps, cela est conforme à son intérêt supérieur. Dans la pratique, les mineurs non accompagnés ne sont presque jamais placés en détention. Les enfants qui accompagnent leurs parents ne sont pas détenus mais restent dans l'établissement avec eux uniquement si leur prise en charge ne peut être assurée en dehors de l'établissement. La durée maximale de détention des familles et des mineurs

non accompagnés est de quatre-vingt-dix jours, sans possibilité de prolongation. La détention a lieu dans un établissement spécial destiné uniquement aux familles avec enfants et aux femmes, qui a été considérablement modifié ces dernières années pour répondre au mieux aux besoins de ces personnes. Les éléments de sécurité ont été réduits au minimum et l'établissement a été aménagé de manière à convenir aux familles et aux enfants. Des activités de loisirs y sont proposées ainsi qu'une assistance juridique gratuite, des soins médicaux, des conseils sociaux etc. dispensés par un personnel civil professionnel. Des fonds nécessaires à l'hébergement en bonne et due forme sont régulièrement affectés à tous les centres d'asile et de détention, qui font l'objet de visites et de contrôles périodiques par le Défenseur du peuple et les organisations internationales. En général, la Tchéquie s'efforce d'éviter la détention des familles avec enfants et, lorsque celle-ci est inévitable, elle veille à ce qu'elle ait lieu dans des conditions satisfaisantes, conformément aux normes internationales.

70. Conformément à la position du Gouvernement, la Tchéquie ne participe pas au programme de réinstallation de l'UE.

### **III. Progrès accomplis dans l'exécution des engagements pris volontairement par la Tchéquie**

71. La Tchéquie a siégé au Conseil des droits de l'homme immédiatement après sa création, en 2006-2007, puis en 2011-2014 et 2019-2021. La Tchéquie a été nouvellement élue à l'occasion d'élections partielles en mai 2022 ; son mandat court jusqu'à la fin de l'année 2023. Dans le cadre de sa candidature, la Tchéquie a pris volontairement de nombreux engagements, qu'elle honore depuis lors. Pendant son mandat au sein du Conseil et à d'autres moments, la Tchéquie a participé activement aux travaux du Conseil. Par exemple, la Tchéquie a proposé ou appuyé des résolutions fondamentales ainsi que des rapporteurs spéciaux et d'autres mécanismes du Conseil. Au cours des précédents cycles de l'EPU, la Tchéquie a formulé 1 260 recommandations. La Tchéquie apporte un appui particulier aux ONG et à la société civile dans le cadre des travaux du Conseil et à la protection des droits de l'homme aux niveaux national et international. Elle coopère avec les organes conventionnels en vue de s'acquitter dûment de ses obligations internationales. En outre, elle soutient financièrement le HCDH et d'autres mécanismes des Nations Unies, notamment l'UNICEF, ONU-Femmes, le PNUD et la Commission de consolidation de la paix, et prend part aux travaux de ces organes. Elle consacre chaque année près de 70 millions de couronnes tchèques à des projets de promotion des droits de l'homme et de la démocratie dans des pays tiers. La Tchéquie exécute la plupart des autres engagements en appliquant les recommandations ci-dessus.

### **IV. Autres questions relatives aux droits de l'homme en Tchéquie pour la période 2018-2022**

72. Les questions les plus importantes en matière de droits de l'homme qui se posaient en Tchéquie au cours de la période indiquée ont été décrites ci-dessus au titre de la mise en application des recommandations. Entre autres choses, les opérations obligatoires entraînant la stérilité continuent d'être une condition à la reconnaissance légale du genre. Le Commissaire aux droits de l'homme, les autorités publiques et les experts définissent de nouvelles règles conformes aux normes relatives aux droits de l'homme.

73. Ces dernières années, la Tchéquie a dû faire face à la pandémie de COVID-19, qui, outre ses conséquences économiques et sociales, a entraîné d'importantes restrictions à la liberté de circulation et de résidence, à la liberté de réunion, au droit au respect de la vie privée et familiale, au droit d'exercer une activité commerciale, au droit à l'éducation et à d'autres droits. Certaines restrictions ont ensuite été annulées par les tribunaux. Le gouvernement actuel a tiré des enseignements de cette expérience et entend à l'avenir n'appliquer que les restrictions nécessaires, aussi peu que possible et dans le respect de la protection des droits de l'homme.

74. Cette année, le plus grand défi est la guerre en Ukraine et l'arrivée de réfugiés ukrainiens. En vertu du droit de l'UE, les réfugiés ukrainiens peuvent obtenir une protection temporaire en Tchéquie ainsi qu'un accès au marché du travail, aux soins de santé, à l'aide sociale et à l'éducation. Le Gouvernement s'efforce, à tous les niveaux, de trouver des moyens efficaces pour favoriser la bonne adaptation des réfugiés à la société tchèque et leur assurer une protection suffisante de leurs droits.

---